

REPORT TO THE HOUSE

Thursday, June 14, 1990

The Legislative Committee on Bill C-54, An Act to amend the Criminal Code (joinder of counts), has the honour to report the Bill to the House.

In accordance with its Order of Reference of Friday, June 1, 1990, your Committee has considered Bill C-54 and has agreed to report it with the following amendment:

Clause 2

In the French version only, strike out line 13, on page 1, and substitute the following therefor:

"a) les chefs d'accusation découlent"

A copy of the Minutes of Proceedings and Evidence relating to this Bill (*Issues Nos. 1 and 2 which includes this Report*) is tabled.

Respectfully submitted,

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le jeudi 14 juin 1990

Le Comité législatif sur le projet de loi C-54, Loi modifiant le Code criminel (réunion de chefs d'accusation), a l'honneur de rapporter le projet de loi à la Chambre.

Conformément à son Ordre de renvoi du vendredi 1^{er} juin 1990, votre Comité a étudié le projet de loi C-54 et a convenu d'en faire rapport avec la modification suivante :

Article 2

Dans la version française seulement, retrancher la ligne 13, à la page 1, et la remplacer par ce qui suit :

«a) les chefs d'accusation découlent»

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages relatifs à ce projet de loi (*fascicules n^{os} 1 et 2 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

LOUIS PLAMONDON,

Chairman.